

ANNONCES LEGALES
AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC
Modification n° 1 et révisions n° 1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
Communauté de Communes Lot et Tolzac

Le public est informé que par arrêté communautaire du 26/11/2021, le conseil communautaire a prescrit l'enquête publique relatif à la modification n° 1 et aux révisions n° 1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Madame Christine DOYEN, fonctionnaire territorial a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision n° E21000110/33, en date du 9/11/2021.

Le dossier du projet de modification et de révisions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Lot et Tolzac et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant de 32 jours consécutifs, du 17/12/2021 à 9h au 17/01/2022 à 17h, à la Communauté de Communes Lot et Tolzac 12 av de Comarque 47260 Castelmoron sur Lot, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h et le Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Madame la Commissaire-enquêteur recevra le public :

- Le vendredi 17/12/2021 de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures à la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
- Le lundi 3/01/2022 de 9 heures à 12 heures, à la Maire du Temple-sur-Lot,
- Le lundi 3/01/2022 de 14 heures à 17 heures, à la Mairie de Pinel-Hauterive,
- Le jeudi 13/01/2022 de 9 heures à 12 heures, à la Mairie de Monclar,
- Le jeudi 13/01/2022 de 14 heures à 17 heures, à la Mairie de Castelmoron-sur-Lot,
- Le Lundi 17/01/2022 de 9 heures à 12 heures, à la Mairie du Temple-sur-Lot,
- Le lundi 17/01/2022 de 14 heures à 17 heures, à la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Le dossier d'enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Lot et Tolzac : www.lotettolzac.fr.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame la Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Communauté de Communes Lot et Tolzac. Ils seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Lot et Tolzac : www.lotettolzac.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, 12 av de Comarque, 47260 Castelmoron sur Lot - Tel :05-53-84-82-48.

Cet avis sera consultable à la Communauté de Communes Lot et Tolzac jusqu'à la fin de l'enquête.